



CC Fismes Ardre et Vesle (Siren : 200043388)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Fismes
Arrondissement	Reims
Département	Marne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/01/2014
Date d'effet	01/01/2014

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	Mme Evelyne VELLY

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	10 rue René Letilly
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	51170 FISMES
Téléphone	03 26 83 06 60
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	13 148
Densité moyenne	78,08

Périmètre

Nombre total de communes membres : 20

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
51	Arcis-le-Ponsart (215100132)	306
51	Baslieux-lès-Fismes (215100322)	317
51	Bouvancourt (215100710)	207
51	Breuil (215100801)	353
51	Courlondon (215101759)	295
51	Courville (215101817)	476
51	Crugny (215101858)	630
51	Fismes (215102328)	5 523
51	Hourges (215102757)	80
51	Jonchery-sur-Vesle (215102872)	1 924
51	Magneux (215103136)	277
51	Montigny-sur-Vesle (215103540)	534
51	Mont-sur-Courville (215103573)	138
51	Pévy (215103961)	226
51	Prouilly (215104159)	588
51	Romain (215104308)	343
51	Saint-Gilles (215104480)	282
51	Unchair (215105446)	164
51	Vandeuil (215105495)	223
51	Ventelay (215105602)	262

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 20

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif
* Assainissement collectif des eaux usées : études, création de réseaux, de stations d'épuration, gestion. * Assainissement Eaux Usées : - Élaboration du schéma général d'assainissement, - Création, gestion et entretien des réseaux de collecte et des installations de traitement des eaux usées, - recueil des eaux pluviales d'origine urbaines, les réseaux d'eaux pluviales restant à la charges des communes.
- Assainissement non collectif
* Assainissement non collectif : mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif : contrôle et entretien. * Réseaux de collecte des eaux pluviales d'origine urbaine : études et création.
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés

** Collecte et traitement des déchets ménagers. * Création et gestion des déchèteries. * Collecte, valorisation et élimination des déchets des ménages et déchets assimilés. * Création et gestion de centres d'apports volontaires des déchets.*

- Autres actions environnementales

** Restauration et entretien des cours d'eau situés sur le territoire de la Communauté de Communes : adhésion aux syndicats existants chargés de la restauration et de l'entretien. * Elaboration, gestion et animation du SAGE Aisne Vesle Suippe.*

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

** Action de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté : - Création, promotion et gestion de zones communautaires d'activités industrielles, tertiaires et artisanales d'intérêt communautaire. Les zones d'activité d'intérêt communautaire sont les zones nouvellement créées d'une superficie supérieure à 2,5 ha. - Instauration de la taxe professionnelle de zone dans ces zones communautaires. * Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire. Les ZAC d'intérêt communautaire sont les zones à créer d'une superficie supérieure à 3 hectares. * Aménagement, entretien et gestion de zones d'activités économique d'intérêt communautaire. Les zones d'activités économique d'intérêt communautaire sont les zones à créer d'une superficie supérieure à 3 hectares.*

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

** Accueil et possibilités d'aides à l'installation d'entreprises sur décision du Conseil de Communauté. * Création et entretien des voiries desservant les zones d'activités communautaires et les parcelles, jusqu'à la voie la plus proche, qu'elle soit communale, départementale ou nationale.*

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

** Construction, entretien et fonctionnement d'équipements scolaires préélémentaires et élémentaires. * Construction, entretien et fonctionnement des équipements périscolaires. * Création, fonctionnement, gestion et animations d'une médiathèque intercommunale.*

- Etablissements scolaires

** Création, rénovation, entretien et plus largement le fonctionnement des bâtiments et services scolaires (maternelle et élémentaire) relevant de la compétence scolaire normalement dévolue aux communes de par la loi. La qualité de service existant au sein de chacun des pôles scolaires sera maintenue, avec, à terme, une exigence d'harmonisation du service par le haut. * Création, rénovation et entretien des restaurants scolaires. * Toute action concourant à l'amélioration des conditions matérielles des élèves relevant du territoire de la Communauté de Communes, scolarisés au Collège Thibaut de Champagne. * Contrôle, entretien et fonctionnement d'équipements scolaires préélémentaires et élémentaires. * Construction, entretien et fonctionnement des équipements périscolaires - hors - la création, rénovation et entretien des restaurants scolaires.*

- Activités culturelles ou socioculturelles

** Possibilité de participation au développement des activités culturelles et de loisirs intéressant l'ensemble de la communauté. * Développement d'actions pour l'insertion (sociale et professionnelle) des jeunes, en collaboration avec les communes et les différentes structures existantes.*

- Activités sportives

** Possibilité de participation au développement des activités sportives intéressant l'ensemble de la communauté.*

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Transport scolaire

** Transport scolaire : organisateur de second rang pour le 1er et second degré, surveillance dans les cars (enfants scolarisés en maternelle). * Organisation de second rang assurant le suivi technique du 1er degré et second degré.*

Développement touristique
- Tourisme * Participation à la mise en oeuvre d'actions de promotion et d'information touristique concernant le territoire communautaire. * Participation de la communauté de communes au fonctionnement de l'Office du tourisme. * Promotion des activités touristiques et de loisirs. * Entretien et promotion des sentiers de grandes randonnées
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat * Elaboration du programme local de l'habitat.
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) * Réalisation d'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)
Infrastructures
- Eclairage public * Entretien de l'éclairage public.
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays * Participation à l'élaboration, au suivi et à la révision de la Charte du Pays rémois
- NTIC (Internet, câble...) * Communication haut débit : mise en place d'équipements permettant une desserte en très haut débit de zones du territoire communautaire, ayant pour finalité le soutien à l'activité économique et professionnelle (maintien sur le territoire ou implantation) et sur décision du conseil communautaire. * Afin de permettre une couverture totale en haut débit du territoire communautaire, la communauté de communes pourra prendre en charge la mise en place (fourniture, installation et mise en service) d'équipements individuels sur les habitations principales non couvertes. * Mise en place d'installations techniques permettant de desservir les communes non éligibles aux installations traditionnelles du haut débit. * Aménagement numérique du territoire.
- Autres * AMENAGEMENT DE L'ESPACE : · Réalisation de charte intercommunale de développement · Adhésion de la Communauté de Communes au SIEPRUR et représentation des communes membres · Participation à l'élaboration au suivi et à la révision de la Charte du Pays Rémois.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
51	Syndicat mixte intercommunal pour l'aménagement de l'Ardre (200046423)	SM fermé	21 124
51	Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères de l'Ouest Rémois (SYCOMORE) (200009439)	SM fermé	29 422
51	Syndicat mixte d'étude et de programmation de la région urbaine rémoise (SIEPRUR) (255101974)	SM fermé	292 033
51	Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Vesle (S.I.A.BA.VE) (255100067)	SM fermé	251 305
51	Syndicat mixte scolaire du secteur de Fismes (255100083)	SM fermé	21 399

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)